

Réunion du 20 décembre 1990.

Le vingt décembre mil neuf cent quatre vingt dix, à quatorze heures trente, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M<sup>r</sup> JOSEPH Richard, maire. La séance a été publique.

Date de convocation: 14 décembre 1990

Présents: M<sup>r</sup>s et M<sup>mes</sup> JOSEPH Richard, GOUEDO Ida, FÉRET Serge, MAGNE Simon, BOURREAU Bernard, PHELIPPEAU René, VIOLET Claude, BORDERON Raymond, MARTIN Michel.

Absents: M<sup>r</sup>s ALLARY Francis, MARIAUD Marcel

Secrétaire de séance: Mme GOUEDO Ida.

128 Modification Statuts -  
du SIVOM

Publié le 21/1/91

Modification des Statuts du SIVOM. M<sup>r</sup> le Maire donne lecture au Conseil Municipal de la délibération du SIVOM en date du 28 septembre 1990, dans laquelle le Comité Syndical accepte d'inclure une compétence supplémentaire concernant l'eau et l'irrigation dans le canton.

Après avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal acceptent d'insérer la compétence "eau et irrigation" dans les vocations du SIVOM et approuvent les statuts ainsi modifiés.

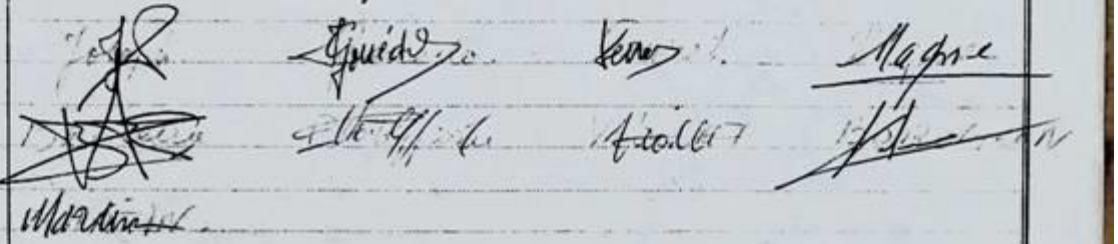
129 Demandes subventions  
 scolaires

Publié le 21/1/91

Demandes subventions scolaires. Le Conseil vote à l'unanimité les subventions suivantes.

- 657f - Allocation Educativ Chantal Guava Koukoue: 143,30F  
 - CEG Maruil: 240,00 F  
 - une participation aux frais de transport scolaires pour la commune de La Rochebeaucourt de 1542F. / (641)  
 - une somme de 50F à verser au chapitre 657.

Par prélèvement sur le compte Budget des Bâtiments  
6312.

<p>133</p>	<p><u>Renouviation exploita tion carrière M' Lafau</u>  Publié le 16/1/91</p>	<p>M' le Maire présente au Conseil Municipal la demande présentée par M' Lafau de renouviation d'exploiter une carrière située à Coulbiers, cette renouviation ne concernant qu'une partie de la superficie de la surface autorisée. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, donne son avis favorable.</p>
<p>134</p>	<p><u>Renouviement bail et loyer du presbytère</u>  Publié le 31/1/91</p>	<p>Le Conseil Municipal, considérant qu'il y a lieu d'augmenter le loyer du presbytère, décide, en accord avec le locataire M' Gouedo, de renouveler le bail existant et de porter le loyer annuel à six mille francs à compter du 1er janvier 1991.</p>
<p>135</p>	<p><u>Salle des fêtes</u></p>	<p>Le Conseil Municipal charge M' le Maire de continuer les études préparatoires aux aménagements de la Salle des fêtes. Des devis seront demandés pour rénouer les peintures de la Salle de réunion.  Fait et délibéré en mairie, les jours, mois et au sujets. Ont signé les membres présents.</p> <p style="text-align: center;">  </p>